



EJMA
Version approuvée par le comité FFA le 5 mars 2018
Clément Gagnat
Baroche 13
2952 Cornol
077 440 01 05
clement.gagnat@bluewin.ch

Concert de l'Ensemble des jeunes musiciens d'Ajoie Cahiers des charges

La société qui accueille le concert et la commission de l'EJMA s'engagent à travailler ensemble. Le concert de clôture du camp de l'EJMA est organisé comme suit :

Tâches de la société qui accueille le concert :

- réservation de la salle, au nom de la société qui accueille (rabais communal éventuel) ;
- demande et gestion du permis de débit ;
- commande et gestion des boissons et de la restauration, y compris la liste des prix, selon ses préférences ;
- fourniture de la vaisselle, des verres, etc. ;
- préparation (y compris prise des clés et préparation sommaire des chaises pour l'orchestre) et rangement de la salle (en principe 350 chaises avec quelques tables) ;
- fourniture et gestion de la caisse du débit.

Les frais sont à charge de l'EJMA, selon décompte de la société fourni au plus tard 15 jours après le concert.

Tâches de la commission EJMA :

- fourniture de la percussion, les lutrins et autre matériel musical ;
- arrangement des chaises de l'orchestre ;
- organisation de l'intégralité du déroulement du concert proprement dit ;
- décoration des tables ;
- enregistrement éventuel du concert, photos ;
- quête à la fin du concert ;
- pose et dépose des banderoles de sponsors ;

Les deux parties peuvent convenir ensemble d'une autre répartition.

Tournus :

2024 : Buix	2030 : Coeuve
2025 : Bure	2031 : Courgenay Ancienne
2026 : Chevenez	2032 : Courgenay Point Jazz
2027 : Vendlincourt	2033 : Fontenais
2028 : Cornol	2034 : Porrentruy
2029 : Courtemâche	2035 : Alle
	2036 : Boncourt